

Artslettresmusique Garonn'Arts

"Exposition Concours 2020" Virtuelle et en Galerie



Galerie Mage 30 place Mage Toulouse:

Exposition Concours

Exposition des œuvres au choix :

Physiquement dans la Galerie ou sur Grand Ecran dans la Galerie.

Dates : du Lundi 26 au 31 octobre 2020

Types d'œuvres acceptées :

Toutes œuvres réalisées à l'huile, acrylique, pastel, dessin, aquarelle, gouache, gravure, photos, technique mixte, sculptures, œuvres numériques, plasticiens d'arts, de toutes expressions artistiques.

Tarifs de l'inscription :

- 1. Exposition oeuvre physiquement "sur mur" ou sur "socle et en diaporama sur le site : www.artslettresmusique.com : 48 euros**
- 2. Exposition sur grand Ecran dans la galerie Mage, sur Internet et en diaporama sur le site : www.artslettresmusique.com : 10 € par œuvre**

Œuvres exposées physiquement en Galerie

TARIF : EMPLACEMENT 48 euros

1. Le nombre d'œuvres

- *Les tableaux présentés doivent s'incérer dans une largeur linéaire de 80 cm, (largeur du cadre compris) et 1m30 de hauteur*
- **Les sculptures** ou compositions artistiques sur socle, sont limitées à trois ou quatre œuvres et ne doivent pas dépasser 60 cm de hauteur chacune et 30 sur 30cm de côté. Les socles ne sont pas fournis par la galerie.

2 Les prix décernés.

COTATION DROUOT

L'artiste primé sera coté à la cotation Drouot

PRIX GALERISTE LA MOSAIQUE Saint-Jean 31

PRIX GALERISTE THUILLIER Le Marais Paris 75

PRIX ESPACE GALERIE Artslettresmusique. 31

PRIX CULTURE DESIGN PORTET 31

L'artiste primé exposera gratuitement dans un des sites cités ci-dessus

PRIX ARTS ET CADRES

L'artiste primé recevra un bon d'achat d'une valeur de 100 euros

2 Identification et présentation:

Inscrire le nom, prénom, adresse, téléphone de l'artiste et nom de l'œuvre au dos de l'œuvre.

Un certificat d'authenticité sera remis directement à l'acheteur lors de la vente.

Toute œuvre non munie d'un système d'accrochage approprié et/ou non identifiée sera refusée.

3 Remplir les formulaires d'inscription : voir pages suivantes et les envoyer par voie postale

4 Envoyer une photo des œuvres présentées à l'exposition avec leur nom par email

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : œuvres physiquement en galerie

A : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Le formulaire d'inscription (fiches A et B) sont à renvoyer par courrier, au plus tard : **Le 8 août 2020**

Attention : Places limitées

Concours -Exposition Artslettresmusique 2020

Patricia BARICHELLO-H

1 rue des Pyrénées

31750 - ESCALQUENS

REEMPLIR IMPERATIVEMENT TOUS LES CHAMPS EN LETTRES MAJUSCULES (sauf adresse mail et site internet), DE MANIERE LISIBLE SOUS PEINE DE REFU

NOM : Pseudo d'artiste :

PRENOM :

COTATION : OUI/NON (rayer la mention inutile) LAQUELLE :

ADRESSE POSTALE :

NUMERO DE TELEPHONE : FIXE : PORTABLE :

EMAIL :

SITE

INTERNET.....

Joindre un chèque de 48 €, libellé à l'ordre de Concours- Exposition Artslettresmusique 2020

L'artiste n'est pas remboursé de ses frais en cas de désistement dans la période d'un mois avant l'exposition.

L'artiste autorise des paiements échelonnés pour la vente de son œuvre : oui / non

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions.

Fait àle.....2020

Signature : précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé le règlement du salon » :

B : FICHE TECHNIQUE ET DE RETRAIT

REPLIR TOUS LES CHAMPS EN LETTRES MAJUSCULES ET DE MANIERE LISIBLE SOUS PEINE DE REFUS.

NOM.....PRENOM.....

Pseudo :

Votre pseudo remplacera votre nom : OUI / NON

Nom de l'œuvre	Nature (huile, pastel, aquarelle,..... sculpture,.....)	Dimensions (largeur et hauteur de l'oeuvre en centimètres) <u>Pour tableau, photo,... :</u> <u>toujours indiquer la largeur</u> <u>de l'oeuvre en premier</u> <u>Pour sculpture :</u> <u>toujours</u> <u>indiquer la hauteur en</u> <u>premier</u>	prix
1			
2			
3			
4			

La fiche retrait sera obligatoirement demandée si une autre personne effectue le retrait à la place de l'artiste.

J'autorise Mr ou Mme à retirer mes œuvres exposées sur présentation de la photocopie de cette fiche (une pièce d'identité sera demandée).

Signature :

C : TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ORGANISATION

Dépôts des œuvres	Dimanche 25 octobre 2020 11h30 à 15h
Ouverture de l'exposition	Du 26 au 31 octobre 2020 11h à 18h30
Vernissage filant Remise des prix	Samedi 31 Octobre 2020 De 14h à 18h30 16h30
Retrait des œuvres	Samedi 31 octobre 2020 (après le vernissage 19 H)

Règlement également disponible sur : www.artslettresmusique.com

Mail : artslettresmusique@gmail.com

.

Exposition virtuelle

Les œuvres sont présentées sur écran numérique en Galerie

Les artistes peuvent participer à cette Exposition Concours en envoyant des photographies numériques de leurs œuvres par email : artslettresmusique@gmail.com

Les photographies numériques sélectionnées seront affichées dans un diaporama sur Grand Ecran dans la galerie Mage, pendant toute la durée de l'Exposition Concours.

Elles seront également diffusées sur Internet sur le site www.artslettresmusique.com

1 tarif : 10 euros par œuvre

- 3 œuvres maximum. Tout format est accepté.
-
- Les photos des œuvres doivent être **OBLIGATOIREMENT DE QUALITE: en format JPG et avoir une résolution minimale de 300 dpi. (tester l'image à l'agrandissement, zoomer pour voir si image est floue ou non)**
- **Le nom de l'artiste, le nom de l'œuvre, le format et la technique doivent être écrits lisiblement en bas, à gauche, de la photo présentée.**
- Les artistes recevront par email le diaporama du grand écran présenté dans la galerie Mage.

2 Prix Décernés

COTATION DROUOT

L'artiste primé sera coté à la cotation Drouot

PRIX GALERISTE LA MOSAIQUE Saint-Jean 31

PRIX GALERISTE THUILLIER Le Marais Paris 75

PRIX ESPACE GALERIE Artslettresmusique. 31

PRIX CULTURE DESIGN PORTET 31

L'artiste primé exposera gratuitement dans un des sites cités ci-dessus

PRIX ARTS ET CADRES

L'artiste primé recevra un bon d'achat d'une valeur de 100 euros

Les prix ou diplômes seront remis lors du vernissage, ou envoyé par voie postale.

3 Remplir le formulaire d'inscription : voir pages suivantes et l'envoyer par Email

4 Envoyer une photo des œuvres présentées à l'exposition avec leur nom et celui de l'artiste, les dimensions et la technique par Email

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : Exposition virtuelle

**A renvoyer par E-mail, au plus tard le 8 août 2020 à l'adresse mail suivante :
artslettresmusique@gmail.com**

NOM :

Pseudo d'artiste :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

Numéro :

Rue :

Code postal :

Ville :

Pays :

NUMERO DE TELEPHONE : FIXE :

PORTABLE :

ADRESSE E-MAIL :

ADRESSE de votre site Internet, s'il existe :

Envoyez un chèque de 10 € par oeuvre présentée, libellé à l'ordre de :

Concours -Exposition Artlettresmusique 2020

Patricia BARICHELLO-H

1 rue des Pyrénées

31750 - ESCALQUENS

Nom de l'oeuvre	Nature (huile, pastel, aquarelle,..... sculpture,.....)	Dimensions (largeur et hauteur de l'oeuvre en centimètres) <u>Pour tableau, photo,... :</u> <u>toujours indiquer la largeur de</u> <u>l'oeuvre en premier</u> <u>Pour sculpture : toujours</u> <u>indiquer la hauteur en</u> <u>premier</u>	prix
1			
2			
3			

Signature :

Annexe Générale

- **Le jury**

Le jury sélectionnera les œuvres en fonction de leur qualité artistique. Pourront être refusées, toutes les œuvres montrant :

- Des représentations morbides ou obscènes, à connotation religieuse ou politique.
- Les copies d'œuvres.
- Les reproductions

Chaque Galeriste ou professionnel de l'Art, se réserve le droit de participer comme jury au concours et de sélectionner ou non un artiste.

- **Ventes**

Pour toute vente d'une œuvre, l'acheteur devra libeller le chèque à l'ordre de l'artiste et le confiera aux organisateurs, un emballage est à prévoir en cas de vente.

Pour toute vente l'artiste fera un don de 15% de bienfaisance à notre organisation.

- **Les Permanences.**

Les artistes sont tenus de s'inscrire suivant leur possibilité à une permanence.

- **Assurances**

Il est demandé aux exposants d'assurer eux-mêmes leurs œuvres, **Garonn'Arts ou Artslettresmusique** ne pouvant en aucun cas être tenus pour responsable de détériorations, vols ou accidents divers des œuvres exposées.

- **Remboursement**

L'artiste n'est pas remboursé de ses frais en cas de désistement dans la période d'un mois avant l'exposition.

- **Cas de force majeure**

L'association se réserve le droit de modifier le contenu et les heures du programme ou tout autre aspect lié à cet événement. Dans l'éventualité d'une annulation de l'événement, la responsabilité de l'association se limite au remboursement des frais de participation versés par les demandeurs à l'association.

- **Artslettresmusique et Garonn'arts**

se réservent le droit de prendre et éditer à leur convenance, dans le but de faire apprécier l'Art, les photos des œuvres présentées, sans que le créateur ne puisse demander quelque forme de droits que ce soit.

Règlement également disponible sur : www.artslettresmusique.com

Mail : artslettresmusique@gmail.com